



Donner à l'eau et à la nature droit de cité

LA RÉGION OCCITANIE ET LES AGENCES DE L'EAU ADOUR-GARONNE ET RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE À VOS CÔTÉS POUR DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS, EN VILLE COMME EN ZONE RURALE.

Redonner une place au grand cycle de l'eau dans l'aménagement des territoires

L'Occitanie est une des régions métropolitaines les plus consommatrices de surfaces naturelles, agricoles et forestières, avec 33 millions de m² artificialisés par an en moyenne. Cette artificialisation des sols conduit à la perte de leurs fonctionnalités, pourtant essentielles pour atténuer les émissions de gaz à effets de serre et pour assurer les capacités d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre :

- des 11^{èmes} programmes d'intervention (2019-2024) des Agences de l'eau

Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse

- du Plan d'Intervention Régional pour l'Eau, adopté par la Région Occitanie en juin 2018.

Un appel à projets pour soutenir vos projets et réflexions

Les études, les travaux et les actions de sensibilisation relatifs à l'amélioration du fonctionnement du grand cycle de l'eau, à l'optimisation des systèmes d'assainissement par temps de pluie et à la renaturation urbaine via des opérations de désimperméabilisation des sols, seront accompagnés financièrement jusqu'à 80% du montant des dépenses.



À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?

- Les collectivités territoriales et leurs groupements
- Les maîtres d'ouvrages publics
- Les propriétaires fonciers, à l'exclusion des particuliers
- Les acteurs économiques propriétaires ou gestionnaires de terrains situés en Occitanie

QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE AIDÉS ?

L'appel à projets doit permettre de favoriser l'émergence de projets ambitieux de désimper-méabilisation des sols artificialisés, basés sur une gestion paysagère des eaux pluviales.

Les projets retenus seront ceux qui s'appuient sur les multiples avantages des actions de désimper-méabilisation des sols pour proposer un aménagement du territoire plus durable, notamment pour :

- Améliorer le fonctionnement du grand cycle de l'eau, recharger les nappes...
- Optimiser la gestion des eaux pluviales, via une gestion à la source basée sur l'infiltration et la déconnexion aux réseaux d'assainissement pluvial et unitaires
- Renaturer les espaces urbains, pour réduire les îlots de chaleur, préserver la biodiversité en ville, créer des espaces verts...

UN APPEL À PROJETS EN PLUSIEURS ÉTAPES

- **Avant le 31 mai 2022** : dépôt d'une note d'intention (ou d'un dossier complet)
- **Avant le 30 septembre 2022** : sélection des dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets
- **Au fil de l'eau, avant le 30 septembre 2024** : dépôt des dossiers de demande de subvention, établis selon les exigences et recommandations des co-financeurs
- **Au fil de l'eau, de septembre 2022 à décembre 2024** : décisions de financement sur la base des dossiers complets déposés.

**JUSQU'À
8 MILLIONS
D'EUROS**

d'aides mobilisables
sur cet appel à projets !

QUELLES AIDES ?

Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets bénéficieront d'un taux d'aide exceptionnel

pouvant atteindre 80% des dépenses éligibles. Dans le cas de maîtres d'ouvrages privés, le taux d'aide sera ajusté en fonction des règles issues de l'encadrement européen en vigueur. L'aide totale accordée à chaque projet ne pourra dépasser 600 000 € sur toute la durée de l'appel à projets (2022-2024).

COMMENT CANDIDATER ?

Dépôt des candidatures du 1er janvier au 31 mai 2022. Les dossiers sont à déposer simultanément :

- Sous format papier au siège de la Région Occitanie
- Par voie électronique à l'adresse aap_desimpermeabilisation@laregion.fr
- Pour les dossiers complets, sur le portail de dépôt des demandes d'aides dématérialisées de l'Agence de l'eau correspondant à votre territoire.



Téléchargez le règlement de l'appel à projets et les contacts sur le site de la Région Occitanie ou des Agences de l'eau !